Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

DECISION N°20251107_P_131 DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission: TRAVAUX - BATIMENTS - VOIRIES

Objet : Signature d'une convention de prestation avec l'entreprise CUERQ pour le déneigement de la pépinière d'entreprises de Pont Salomon pour la saison hivernale 2025-2026

Le Président,

N° 20251107_P_131

Décide

De signer une convention avec

OBJET

L'entreprise « Travaux Agricoles et Ruraux » Patrice CUERQ L'Hermet 43 110 AUREC SUR LOIRE

Pour le déneigement de la pépinière d'entreprises, sis 410 Rue de la Semène à Pont Salomon, pour la saison hivernale 2025-2026.

Montant: 85.00 € HT / intervention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture Ou sous-préfecture Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 07 novembre 2025,

Le Président

Frédéri

AR Prefecture

043-244301131-20251107-20251107_P_131-AU Regu le 14/11/2025